

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 01 JUIN 2026

Délibérations votées

N°	Objet	Sens du vote
-	Approbation du Procès-verbal de la séance du 27/04/2026	
01-010626	<u>MAISON PATRIMONIALE DU VIEUX PONT (EQUIPEMENT INTERESSANT LES PERSONNES AGEES A VOCATION INTERGENERATIONNEL) – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES</u> Le conseil municipal, - <i>APPROUVE le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de rénovation de la Maison du Vieux Pont,</i> - <i>APPROUVE le projet général des travaux tel que présenté,</i> - <i>CHARGE Monsieur le maire de procéder à la consultation des entreprises conformément au règlement interne de la commande publique et au Code de la commande publique,</i> - <i>PRECISE que l'avis d'appel public à la concurrence sera publié le 2 juin 2026 et que la date limite de remise des offres est fixée au 30 juin 2026,</i> - <i>PRECISE que la commission d'appel d'offres se réunira le 1er septembre 2026 à 14h00 afin d'émettre un avis sur l'attribution des marchés,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer les marchés et toutes pièces afférentes, si nécessaire préalablement à la réunion du Conseil municipal, afin de ne pas retarder le démarrage des travaux,</i> - <i>DIT que, dans l'hypothèse où certains lots seraient déclarés infructueux, Monsieur le maire est autorisé à recourir à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable dans les conditions prévues par le Code de la commande publique,</i> - <i>PRECISE que la liste des entreprises retenues sera présentée au Conseil municipal lors de la séance du mois de septembre 2026,</i> - <i>CHARGE Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.</i>	Favorable - Unanimité
02-010626	<u>EXTREMITE DU CHEMIN DE VIEILMUR - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 8/12/2025 RELATIVE A LA CESSION ET A L'ACQUISITION DE TERRAINS</u> Le conseil municipal, - <i>APPROUVE la cession de la portion du Chemin de Vieilmur (A584) au profit de la minoterie Dixneuf,</i> - <i>PRECISE que l'opération initialement envisagée sous forme d'échange est modifiée et se traduit désormais par :</i> ○ <i>une cession de la parcelle cadastrée A584 (192m²) au profit de la minoterie Dixneuf,</i> ○ <i>une acquisition de la parcelle cadastrée A583 (258m²) auprès de Monsieur Jean-Jacques Dixneuf.</i>	Favorable - Unanimité

	<i>Ces opérations feront l'objet de deux actes notariés distincts.</i> - <i>DIT que les cessions et acquisitions sont consenties à l'euro symbolique, sans soulte ; sachant que les frais de géomètre sont partagés à parts égales entre les parties et que les frais notariés sont à la charge des acquéreurs de chaque acte.</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer tout acte notarié et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.</i>	
03-010626	<u>TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS - AMENAGEMENT D'UN ACCES A LA PARCELLE CADASTREE AW220 AU 13 RUE DE LA VENDEE</u> Le conseil municipal, - <i>APPROUVE le principe de réalisation des travaux d'aménagement d'un accès à la parcelle cadastrée section AW n°220 située rue de la Vendée,</i> - <i>FIXE le montant prévisionnel de participation du demandeur à la somme de 2 499,60 € TTC correspondant au coût total des travaux,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à faire procéder aux travaux sous réserve de l'accord du demandeur sur les modalités techniques et financières de l'opération,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à émettre le titre de recettes correspondant une fois les travaux réalisés.</i>	Favorable - Unanimité
04-010626	<u>EFFACEMENT DE RESEAUX LOTISSEMENT DES CEDRES - CONVENTION AVEC L'OPERATEUR ORANGE</u> Le conseil municipal, - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention particulière relative à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques rue des Chênes (1^{ère} partie) et rue des Bruyères,</i> - <i>DIT que les crédits correspondants sont inscrits au programme 318 du budget 2026.</i>	Favorable - Unanimité
05-010626	<u>LOTISSEMENT DE LA SURCHERE 2 - RECOURS A UNE ETUDE NOTARIALE POUR LA REDACTION DES ACTES DE VENTE</u> Le conseil municipal, - <i>CONFIE à Maître David DELAFOSSE – Notaire – 7 rue du Paradis à La Séguinière, la rédaction des promesses de vente, actes authentiques et l'ensemble des documents notariés nécessaires à la commercialisation des lots du lotissement communal « La Surchère 2 »,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,</i> - <i>PRÉCISE que les frais d'actes et frais annexes seront supportés par les acquéreurs conformément aux modalités fixées dans la délibération du 12 novembre 2025.</i>	Favorable - Unanimité

06-010626	<u>LOTISSEMENT CŒUR DE BOURG - MODIFICATION N°2 AU PERMIS D'AMENAGER</u> Le conseil municipal, - APPROUVE le principe de la modification n°2 du permis d'aménager du lotissement « Cœur de Bourg », - APPROUVE les nouvelles cotes de dalle applicables : - o au lot n°8 : ▪ dalle minimale : 91,20 NGF, ▪ dalle maximale : 92,20 NGF, - o au lot n°11 : ▪ dalle minimale : 92,50 NGF, ▪ dalle maximale : 93,50 NGF, - PRÉCISE que la réalisation de sous-sols demeure autorisée et que les cotes minimales et maximales de dalle indiquées correspondent au niveau du rez-de-jardin constituant la partie habitable de la construction, à l'exclusion des sous-sols et parties enterrées éventuelles, - AUTORISE Monsieur le maire à engager la procédure de consultation des colotis conformément aux dispositions réglementaires applicables, - AUTORISE Monsieur le maire à déposer et signer toute pièce nécessaire à l'instruction de la modification n°2 du permis d'aménager du lotissement « Cœur de Bourg ».	Favorable - Unanimité
07-010626	<u>PROGRAMME VOIRIE 2026 - CONSULTATION D'ENTREPRISES</u> Le conseil municipal, - APPROUVE le dossier de consultation, - CHARGE Monsieur le maire de procéder à la consultation d'entreprises selon la procédure ci-dessus détaillée, - ADOpte le planning suivant : - o Envoi de l'AAPC le 2 juin 2026 sur le site Anjou marché public, - o Date limite de remise des plis - 23 juin 2026 à 12h00, - o Analyse des offres - commission Urba et Travaux le 24 juin 2026, - o Attribution du marché de travaux - CM le 3 juillet 2026, - o Réalisation des travaux - septembre 2026.	Favorable-Unanimité
08-010626	<u>PISTE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 263 - AVENANT N°2 AUX TRAVAUX</u> Le conseil municipal, - APPROUVE la conclusion d'un avenant n°2 au marché de travaux relatif à la création de la piste cyclable route du Joli Bois (RD 263), conclu avec la SARL Bouchet Francis et Fils, - DIT que cet avenant prend en compte des ajustements techniques en plus-value et en moins-value intervenus en cours d'exécution des travaux, - DIT que l'avenant n°2 entraîne une moins-value de 2 476,25 € HT et porte le montant total du marché à 198 692,45 € HT, - AUTORISE Monsieur le maire à signer l'avenant n°2 ainsi que tout document nécessaire à son exécution, à sa notification et à son suivi administratif et financier, - PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, programme 332.	Favorable - Unanimité

09-010626	<u>LOGEMENTS SOCIAUX - BILAN DE LA PERIODE TRIENNALE 2023/2025 ET ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS UN CMS 2026-2028</u> Le conseil municipal, - <i>PREND ACTE</i> du bilan triennal SRU 2023-2025 transmis par les services de l'État et annexé à la présente délibération, - <i>CONSTATE</i> que la commune a atteint les objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés dans le cadre du Contrat de Mixité Sociale 2023-2025, - <i>CONFIRME</i> l'engagement de la commune dans une démarche de rattrapage de son déficit de logements sociaux conformément aux dispositions de l'article L302-5 du Code de la construction et de l'habitation, - <i>DECIDE</i> d'engager la commune dans un nouveau Contrat de Mixité Sociale pour la période 2026-2028, - <i>AUTORISE</i> Monsieur le maire à engager les échanges avec les services de l'État et les partenaires concernés en vue de l'élaboration et de la signature de ce nouveau contrat.	Favorable - Unanimité
10-010626	<u>REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX</u> Le conseil municipal, - <i>DÉCIDE</i> que les conseillers municipaux peuvent bénéficier du remboursement des frais de déplacement engagés dans le cadre de l'exercice de leur mandat, lorsque ces déplacements sont effectués en dehors du territoire de la commune et de l'établissement public de coopération intercommunale auquel elle appartient. - <i>PRÉCISE</i> que sont notamment concernés : ○ <i>les réunions auprès des services de l'État, organismes publics ou partenaires extérieurs,</i> ○ <i>les formations d'élus dûment autorisées,</i> ○ <i>les missions ou mandats spéciaux confiés par le Conseil municipal.</i> - <i>DIT</i> que les remboursements sont effectués sur la base du barème kilométrique applicable aux agents publics, en vigueur à la date du déplacement, conformément au décret susvisé. - <i>SOULIGNE</i> que le remboursement est subordonné à la production d'un état de frais détaillé, accompagné des justificatifs correspondants. - <i>INDIQUE</i> que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.	Favorable - Unanimité

11-010626	<u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES COMMISSIONS THEMATIQUES DE CHOLET AGGLOMERATION</u> Le conseil municipal, - <i>DÉCIDE de proposer la désignation des représentants suivants pour siéger au sein des commissions thématiques de Cholet Agglomération :</i> <table border="1" data-bbox="292 409 1241 947"> <thead> <tr> <th>Commission</th><th>Titulaire</th><th>Suppléant</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Administration générale – Finances</td><td>Julien BOUHIER</td><td>Mathilde GUINHUT</td></tr> <tr> <td>Aménagement du territoire – Mobilités</td><td>Jean-Baptiste CHAMPION</td><td>Julie BARREAU</td></tr> <tr> <td>Environnement – Déchets – Gd Cycle de l'eau</td><td>Etienne BROSELLIER</td><td>Serge GUINAUDEAU</td></tr> <tr> <td>Attractivité territoriale – Transition écologique - Sports</td><td>Julien BOUHIER</td><td>Julie BARREAU</td></tr> <tr> <td>Bâtiments – Voiries</td><td>Serge GUINAUDEAU</td><td>Gilbert GARREAU</td></tr> <tr> <td>Solidarités – Aînés – Santé</td><td>Céline TREMBLAIS</td><td>Stéphanie FEUFEU</td></tr> <tr> <td>Culture – Enseignement supérieur Tourisme</td><td>Sandrine PASQUALI</td><td>Séverine BILLAUD</td></tr> </tbody> </table> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à transmettre cette proposition à Cholet Agglomération en vue de son examen par le Conseil de Communauté.</i>	Commission	Titulaire	Suppléant	Administration générale – Finances	Julien BOUHIER	Mathilde GUINHUT	Aménagement du territoire – Mobilités	Jean-Baptiste CHAMPION	Julie BARREAU	Environnement – Déchets – Gd Cycle de l'eau	Etienne BROSELLIER	Serge GUINAUDEAU	Attractivité territoriale – Transition écologique - Sports	Julien BOUHIER	Julie BARREAU	Bâtiments – Voiries	Serge GUINAUDEAU	Gilbert GARREAU	Solidarités – Aînés – Santé	Céline TREMBLAIS	Stéphanie FEUFEU	Culture – Enseignement supérieur Tourisme	Sandrine PASQUALI	Séverine BILLAUD	Favorable - Unanimité
Commission	Titulaire	Suppléant																								
Administration générale – Finances	Julien BOUHIER	Mathilde GUINHUT																								
Aménagement du territoire – Mobilités	Jean-Baptiste CHAMPION	Julie BARREAU																								
Environnement – Déchets – Gd Cycle de l'eau	Etienne BROSELLIER	Serge GUINAUDEAU																								
Attractivité territoriale – Transition écologique - Sports	Julien BOUHIER	Julie BARREAU																								
Bâtiments – Voiries	Serge GUINAUDEAU	Gilbert GARREAU																								
Solidarités – Aînés – Santé	Céline TREMBLAIS	Stéphanie FEUFEU																								
Culture – Enseignement supérieur Tourisme	Sandrine PASQUALI	Séverine BILLAUD																								
12-010626	<u>DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA CLECT</u> Le conseil municipal, - <i>DESIGNE comme délégués de la commune au sein de la CLETC, chargée d'évaluer le coût des transferts d'équipements et de compétences des communes vers Cholet Agglomération :</i> - o <i>Monsieur Guy BARRÉ</i> - o <i>Monsieur Julien BOUHIER</i> - <i>CHARGE Monsieur le maire de notifier la présente délibération à la communauté d'agglomération.</i>	Favorable - Unanimité																								
13-010626	<u>REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES ET ORGANISMES</u> Le conseil municipal, - <i>PREND ACTE des désignations des représentants de la commune au sein des instances et organismes susmentionnés,</i> - <i>VALIDE la liste récapitulative des conseillers municipaux désignés pour représenter la commune,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à notifier, si nécessaire, ces désignations aux organismes concernés.</i>	Favorable - Unanimité																								

14-010626	<u>MARCHE DES ASSURANCES 2027-2031 - APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES</u> Le conseil municipal, - APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises relatif au renouvellement des marchés d'assurances de la commune pour la période 2027-2031, - APPROUVE les critères de jugement des offres tels que définis ci-dessus, - APPROUVE l'allotissement du marché en quatre lots, - AUTORISE Monsieur le maire à lancer la procédure de consultation des entreprises conformément au Code de la commande publique, - PRECISE que la consultation sera réalisée sous forme de procédure adaptée avec publicité dématérialisée sur le profil acheteur de la commune, - FIXE la durée prévisionnelle du marché à cinq ans (2027-2031), - PREND ACTE du calendrier prévisionnel de la consultation, - CHARGE Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout document afférent à cette procédure.	Favorable - Unanimité
15-010626	<u>MISE A DISPOSITION D'UN PHOTOMATON - CONSTATATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2025/2026</u> Le conseil municipal, - AUTORISE Monsieur le maire à facturer et à émettre un titre de recette d'un montant de 767,26 € correspondant à 15% du CA HT généré par l'appareil photomaton installé dans l'accueil de la mairie pour la période du 1/5/2025 au 30/4/2026.	Favorable - Unanimité
16-010626	<u>FIXATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2026/2027</u> Le conseil municipal, - FIXE les tarifs de la restauration scolaire applicables à compter du 1er septembre 2026, tels que détaillés ci-dessus, - DÉCIDE d'appliquer une hausse générale de 3 % sur l'ensemble des tarifs du service, - RAPPELLE que la majoration pour tout repas non réservé est fixée à 1,50 €, - ABROGE toutes dispositions antérieures contraires à compter du 1er septembre 2026, - DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal, article 7067, - CHARGE Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération et de sa mise en œuvre.	Favorable - Unanimité

17-010626	<u>RENOUVELLEMENT DU POSTE D'ANIMATEUR POUR LA PAUSE MERIDIENNE</u> Le conseil municipal, - <i>DÉCIDE de renouveler pour l'année scolaire 2025/2026 le poste de référent animateur au restaurant scolaire à temps non-complet (6/35ème),</i> - <i>DIT que ce poste est plus particulièrement destiné à être occupé par un agent du cadre d'emploi des animateurs,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à procéder au recrutement et à la signature du contrat correspondant.</i>	Favorable - Unanimité
18-010626	<u>INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE - ANNEE 2026/2027</u> Le conseil municipal, - <i>DÉCIDE de ne pas financer d'unités de projet pour l'année scolaire 2026/2027,</i> - <i>DEMANDE à Monsieur le maire d'en faire part au Conservatoire du Choletais.</i>	
19-010626	<u>BILAN DES ACQUISITIONS ET DES VENTES - ANNEE 2025</u> Le conseil municipal, - <i>APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune au cours de l'année 2025, conformément aux dispositions légales en vigueur.</i>	
20-010626	<u>PUBLICATION DES MARCHES PUBLICS PASSES EN 2025</u> Le conseil municipal, - <i>PREND ACTE de la liste des marchés publics de l'année 2025 ainsi publiée.</i>	

Le 02/06/2026

Le maire, Guy BARRÉ



